

2024 : vers un nouveau paradigme dans la gestion sonore des festivals de plein air ?

Le secteur du spectacle vivant musical a vécu une année 2023 synonyme de reprise intense post covid, avec des résultats contrastés liés à une crise multifactorielle qui s'imposent aux organisateurs de concerts. La résilience n'est pas un vain mot chez nos professionnels, qui se confrontent à des défis majeurs et vitaux pour la survie des lieux et des festivals.

Le sonore, cœur du métier, s'invite dans la liste des challenges à relever. Le décret Son pousse le secteur à se questionner sur ses pratiques et son fonctionnement quant à la gestion du sonore, qui ne peut pas être décorrélée des autres enjeux. Si les capacités technologiques des systèmes de diffusion sonore servent la création en ouvrant la palette des possibles artistiques, leur usage doit être à présent calibré pour limiter l'impact sur la santé auditive et sur l'environnement des événements. Les travaux d'Agi-Son démontrent que la prise en compte de ces paramètres est complexe, parfois même antinomique en régie sonore, en particulier pour les concerts en plein air. Le sujet des émergences sonores monte dans les territoires. Les alertes de riverains se font plus nombreuses et nous devons y être attentifs pour garantir la pérennité de nos événements. C'est ce postulat qui a enclenché le projet d'accompagner le festival Marsatoc pour en faire un laboratoire sonore des festivals de demain.

Les conclusions de l'expérimentation sonore menée sur l'édition 2023 par Agi-Son, en partenariat avec le Prodiss, le Synpase, le SMA, la FNCC et la Ville de Marseille seront présentées dans le cadre des BIS de Nantes, en janvier. Elles ont pour ambition d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le secteur en matière de gestion des émergences sonores des événements de plein air et d'éclairer les fabricants, les prestataires et les collectivités locales sur l'importance de leur implication à nos côtés.

→ Pour plus d'information
consultez
www.agi-son.org



Julie Deliquet (Saint-Denis), Alexandra Tobelaim (Thionville) ou encore Julie Delille (Bussang) comptent parmi les femmes nommées à la direction de CDN au cours des dernières années.

ÉGALITÉ H/F

Parité : une lente montée en puissance

La parité progresse, elle est désormais atteinte dans la programmation et les distributions sur la saison 2022-2023 des Centres dramatiques nationaux, selon l'Association des centres dramatiques nationaux (ACDN), et ce, un an après la signature de la Charte de la parité. Les 38 théâtres labellisés CDN s'étaient engagés à une mise en œuvre concrète depuis l'Appel pour la parité et la diversité lancé en 2017. Aujourd'hui, les résultats sont en progression avec une parité atteinte quant à la programmation (50,5 % des spectacles mis en scène par des femmes), la durée (les spectacles mis en scène par des femmes ont été programmés aussi longtemps que ceux mis en scène par des hommes), la distribution (51 % des interprètes au plateau). Pour autant, seuls 39 % des textes portés au plateau sont écrits par des femmes, et le répertoire reste encore largement masculin, avec 72 % des œuvres programmées mises en scène par des hommes. Enfin, les cinq CDN les plus dotés sont « tous dirigés par des hommes encore aujourd'hui » et « sur les cinq CDN les moins bien lotis, quatre sont dirigés par des femmes ». Toutefois, la représentation du réseau en dix ans a nettement changé, poursuit l'association : « On comptait 3 directrices de CDN pour 39 directeurs en 2006, 7 en 2009, et on en compte 19 aujourd'hui, dont 16 seules à la direction et 3 au sein de binômes mixtes. » L'ACDN note également que « l'évolution concernant les moyens alloués est loin d'avoir suivi la même progression, comme en témoignent les dernières nominations ». Elle « alerte sur la nécessité de déployer de nouveaux moyens pour transformer durablement les pratiques ».